

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des Actions
Interministérielles

Bureau de la
Réglementation
Économique

Dossier suivi par :
Brigitte MORAND

Téléphone : 04.68.51.67.74

Téléfax : 04.68.51.67.53

Mail : brigitte.morand@

pyrenees-orientales.

pref.gouv..fr

Référence :

arrdom250101-2

Perpignan, le 27 FÉV 2001

ARRETE N° 528/2001

**PORTANT INSCRIPTION SUR
L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE
DES OBJETS MOBILIERS CLASSES
PARMI LES MONUMENTS
HISTORIQUES SUR LA COMMUNE
D'AYGUATEBIA TALAU**

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;

VU son décret d'application n° 71-858 du 19 octobre 1971 ;

VU l'avis de principe de la Commission Départementale des Objets Mobiliers du 25 janvier 2001 ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des PYRENEES-ORIENTALES .

ARRETE

ARTICLE 1er - Sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, les objets mobiliers suivants, situés sur la commune d'AYGUATEBIA TALAU

* Retable de Saint-Etienne, bois sculpté, polychrome et doré, fin XVI^e siècle avec tabernacle peint (Hameau de TALAU)

* Retable de Saint-Michel, bois sculpté, polychrome et doré, 1693 (Hameau ELS PLANS)

* Christ en croix, bois sculpté, polychrome et doré, XVIII^e siècle (Eglise d'AYGUATEBIA)

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ⇨ Standard 04.68.51.66.66
⇨ D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements : ⇨ MINITEL 3615 AVS 66 (1,01 FF/mn soit 0,15 €/mn)
⇨ SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

ARTICLE 2 - M. le Secrétaire Général de la Préfecture des PYRENEES-ORIENTALES
Mme la Sous-Préfète de PRADES
M. le Maire d'AYGUATEBIA TALAU

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE PREFET,

Pour le Préfet et par délégation :
Le Secrétaire Général.



Bernard ANDRIEU

POUR COPIE CONFORME

Pour le Préfet et par délégation
le Chef de bureau

J.C. ROUSSEAU